ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Nom : Biscaïchipy — DI

Prénoms : Michel — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 542

Classe de mobilisation : 1904

ÉTAT CIVIL.

Né le 25 Juin 1884, à Lecumberry, canton de S. Jean Pied de Port, département des Basses Pyrenees, résidant en Californie, canton de, département de, profession de cultivateur

fils de Louis et de Urchistegny Gracianne domiciliés à Lecumberry, canton de S. Jean P. de Port, département des B. Pyrenees

N° 88 de tirage dans le canton de S. Jean-Pied-de-Port

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon absent

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Convoqué le 10 octobre 1907 au 15e regt de dragons; n'a had retour
Convoqué par o/ de route le 1er novembre 1908 au Recrut. de Bayonne
Ne s'est pas présenté, declaré insoumis le 1er Mai 1909 vol
et N° 109.

~~Rayé des Contrôles de l'insoumission le 1er mai 1909~~ 1er Mai 1909
~~en ex: des prescr. de la loi du 1er juin 1906.~~
~~Déclaré à nouveau insoumis le~~ 16 Janvier 1914
~~pour n'avoir pas obéi à un ordre de route le~~
~~convoquant le 14 juillet 1909 à~~ Bayonne
Rayé des contrôles de l'insoumission, le 26 Juin 1937 Prescription acquise

Passé dans la ___ de l'armée active le

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

A accompli une 1re période d'exercices dans l ___
du ___ au ___
A accompli une 2e période d'exercices dans l ___
du ___ au ___
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ___
du ___ au ___
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le

SIGNALEMENT.

Cheveux ___, sourcils ___
yeux ___, front ___
nez ___, bouche ___
menton ___, visage ___
Taille : 1 m. ___ cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). ___ militaire (2). ___

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		NUMÉRO au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	15e regt dragons	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er OCTOBRE 1907	1er OCTOBRE 1915	1er OCTOBRE 1924	1er OCTOBRE 1930

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

FRAD064014_1R754_0063.jpg

© Service départemental des Archives des Pyrénées-Atlantiques. Tous droits de reproduction réservés — 21 Mars 2017